

LA COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS DE BANQUE

NIVEAU 2



CONTEXTE

Dans une banque, la traduction comptable des opérations relève d'un double défi, celui de leur bonne compréhension, puis celle de leur comptabilisation. Par ailleurs, l'application des normes comptables internationales (IFRS) doit être comprise et retraitée dans les indicateurs européens de surveillance prudentielle des établissements bancaires.



La maitrise des points clefs de comptabilisation et présentation des opérations de banques traitées selon les normes internationales (IFRS 9, IAS 32...):

- La compréhension des classifications possibles des actifs financiers, et des effets sur leur évaluation
- Traiter dans le détail le modèle de dépréciation d'IFRS 9 (impairment), illustré avec les « mesures Covid »
- Les opérations de couverture
- Le sujet dettes/capitaux propres

PUBLIC

- Collaborateurs de services comptables, consolideurs
- Utilisateurs d'états financiers consolidés des banques : auditeurs, membres des comités d'audit, directions des risques, directions financières, analystes



• Principes ou pratiques comptables de base acquis

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. LA NORMALISATION COMPTABLE INTERNATIONALE

- Processus d'adoption européen
- Rôle des instances nationales et européennes

2. LES ACTIFS FINANCIERS, CLASSEMENTS ET ÉVALUATION

- Les 4 classes d'actifs financiers d'IFRS 9
- L'incidence des classes d'actifs financiers sur leur évaluation, cas pratiques
- Spécificité des titres de capitaux propres Les reclassements possibles

3. IFRS 9 : DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Définition des 3 niveaux de risque, incidence sur le calcul des pertes attendues
- Illustration de calculs de PD/LGD
- Comptabilisation des pertes attendues, annexes comptables spécifiques
- Comparatif avec les pertes attendues prudentielles (approche IRBA)
- Application des dépréciations selon IFRS 9 aux circonstances du Covid-19

4. TRANSFERTS-CESSIONS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

- Pensions, prêts de titres et titrisations
- Critères de dé-comptabilisation et conséquences comptables

5. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ DES DÉRIVÉS

- Juste valeur : cas pratiques
- Introduction aux stratégies de couvertures

6. MACRO-COUVERTURE : GESTION DU RISQUE DE TAUX, TRADUCTION DANS LES ÉTATS FINANCIERS :

- Du modèle d'affaire des banques françaises aux pratiques de couverture
- L'adéquation des pratiques à l'approche conceptuelle d'IAS 39 / IFRS 9

7. GESTION DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE, INSTRUMENTS UTILISÉS ET TRAITEMENTS COMPTABLES ASSOCIÉS

- La visibilité des risques de taux et de change dans les états financiers
- Critères d'éligibilité aux stratégies de couvertures et traitements comptables
- Illustrations et cas pratiques

8. COMPTABILISATION DES PASSIFS

- Mode de comptabilisation des dettes, dérivés incorporés, cas des dettes en juste valeur et des dettes de trading
- Passifs probables et éventuels

JEUDI 30 NOVEMBRE VENDREDI 1 DECEMBRE

DURÉE (14H): 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS. PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU: 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF: 1715 € HT (2058 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT Caroline Breton: formation@revue-banque.fr Tél.: 01 48 00 54 04

9. DISTINCTION DETTES/CAPITAUX PROPRES

- Exposé de l'approche IAS 32
- Illustration d'instruments hybrides, leurs différents impacts sur les états financiers

FORMATEUR

Philippe Martinet est

expert-comptable spécialisé en banque et finance depuis plus de vingt ans. Il intervient sur des missions de conseil et audit, notamment sur des sujets de normes comptables,



réglementation bancaire et reporting prudentiel. Il participe en tant que Business Analyst à des missions de maîtrise d'ouvrage et architecture des systèmes d'information dans les grandes institutions financières.

Membre actif de l'ADICEF (Association des Directeurs Comptables des Établissements Financiers),